

immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur s'y rend avec la Chambre, et, de retour, fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le suppléant de S. E. le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi pour faire droit à Rozilla Lamb. (106).

Loi pour faire droit à John Newton Salter. (109).

Loi constituant en corporation la North American Accident Insurance Company. (111).

Loi portant modification de la loi des pêcheries. (74).

Loi modifiant la loi du chemin de fer Saint-Jean à Québec. (91).

Loi modifiant la loi concernant l'intérêt. (99).

Loi pour faire droit à William Henry Bishop. (113).

Loi constituant en corporation la section canadienne de la ligue aérienne de l'empire britannique. (84).

Loi concernant une certaine convention entre Sa Majesté et les Etats-Unis d'Amérique pour la protection des oiseaux migrateurs au Canada et aux Etats-Unis. (92).

Loi portant modification de la loi sur la cour suprême et de la loi sur la cour d'échiquier. (98).

Loi concernant le conseil consultatif honoraire pour les recherches scientifiques et industrielles. (83).

Loi constituant en corporation l'association canadienne des bonnes routes. (96).

Loi concernant la Montreal Central Terminal Company. (114).

Loi constituant en corporation la English Valley and Hudson Bay Railway Company. (105).

Loi ayant pour objet de modifier la loi des chambres de commerce. (115).

Loi ayant pour objet d'aider les soldats réformés de la guerre à s'établir sur des terres, et d'augmenter la production agricole. (116).

Loi constituant en corporation la Cascade Scenic Railway Company. ((32)).

Loi concernant la compagnie du chemin de fer Toronto à Hamilton et à Buffalo. (39).

Loi modifiant la loi des douanes. (67).

Loi concernant le service militaire. (75).

Loi modifiant le Code criminel relativement à la constitution du jury.

Loi modifiant le Code criminel et la loi de la preuve en Canada. (124).

COMMISSION DE SELECTION CHARGÉE DE L'EXECUTION DE LA LOI SUR LE SERVICE MILITAIRE.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION MILITAIRE DE SELECTION.

La Chambre reprend la suite de ses délibérations.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Au moment où j'ai été interrompu par le messager du Sénat, je demandais à mon très honorable ami le premier ministre s'il serait assez bon d'indiquer encore une fois le nombre de membres qu'il se propose de faire nommer à ces tribunaux, dans chaque province, par la Chambre des communes.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Mon intention était de nommer une commission de vingt-quatre membres, dont quatre seraient pris dans la province d'Ontario, quatre dans la province de Québec, deux dans chacune des sept autres provinces, et deux dans le Yukon, ce qui forme un total de vingt-quatre membres. Mais ce nombre pourrait être modifié. Je voudrais laisser à mon très honorable ami le choix de la moitié de ces membres dans chaque province et dans le Yukon.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: La Chambre ne sera pas surprise si je réponds immédiatement que je me trouve placé dans une position un peu délicate. Il n'est pas d'usage constitutionnel qu'un membre de la Chambre aide à l'application d'une mesure qu'il désapprouve. La Chambre connaît mon attitude sur ce bill. Je ne l'approuve pas. D'un autre côté, ainsi que tout le monde le sait, mon opinion n'est pas partagée par tous les membres de l'opposition. Il y en a qui approuvent mon attitude, et il y en a aussi qui la désapprouvent. Mais ce bill a une telle importance, qu'à mon avis, que nous l'approuvons ou le désapprouvons, maintenant qu'il est devenu loi par l'approbation de Son Excellence le Gouverneur général, nous devons tous comme sujets britanniques faire en sorte qu'il soit observé le plus harmonieusement possible. Dans ces circonstances, je considère qu'il est de mon devoir d'accepter l'invitation du premier ministre. Il me faudra consulter mes amis de ce côté-ci de la Chambre, ceux qui désapprouvent comme ceux qui approuvent le bill, et je communiquerai au très honorable premier ministre le résultat de mes démarches le plus tôt possible.

PROFITS SUR LA FARINE.

L'hon. M. MURPHY: Il y a quelques jours le premier ministre a fait savoir à la Chambre qu'en raison de l'augmentation du prix de la vie, le Gouvernement avait l'intention aussitôt après la prorogation d'étudier la question d'une augmentation des pensions pour les soldats. Dans le "Citizen" de ce matin, je lis en première page le paragraphe suivant:

Port-Arthur, Ont., 28 août.—Dans un discours prononcé devant la chambre de commerce de Fort-William, M. N. M. Patterson, commerçant de grain important et propriétaire d'éleveurs, a déclaré que les minoteries faisaient un profit de cinq dollars par baril de farine.

On entend parler beaucoup de ce temps-ci que le contrôleur des vivres, prononce des discours, assiste à des banquets...